

Nouméa, le 17 mai 2017

R E C E P I S S E
de déclaration de changement d'exploitant
d'une installation classée

* * *

Le président de l'assemblée de la province Sud,

Soussigné, **CERTIFIE** avoir reçu, le 10 août 2015, la déclaration de changement d'exploitant, complétée le 27 décembre 2016, de la Ville de Nouméa, concernant l'exploitation d'une installation de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées au quartier de Montravel, commune de Nouméa, précédemment exploitée par la Société immobilière de Nouvelle-Calédonie.

Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

Rubrique	Désignation	Capacité	Seuils	Régime	Soumis aux dispositions de
2753	Ouvrages de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées	3 500 équivalent -habitants	nombre d'équivalent-habitants > 500	Autorisation	Arrêté modifié n° 1288-2012 /ARR/DENV du 14 juin 2012
2920	Installation de réfrigération ou compression	81,5 kW	$500 \text{ kW} \leq P < 50 \text{ kW}$	Déclaration	Arrêté n° 86-141/CE du 25 juin 1986

La Ville de Nouméa est tenue de se conformer aux arrêtés susmentionnés fixant les prescriptions applicables.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article 415-6 du code de l'environnement de la province Sud.

Pour le président et par délégation,
le directeur de l'environnement

Jean-Marie LAFOND

Direction de
l'Environnement

Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux
et des Déchets

Bureau des ICPE

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 34 33

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
denv.contact@province-
sud.nc

N° 20901-2017/1-
ISP/DENV